



Procès Verbal des opérations de vote
Elections des représentants des PERSONNELS ATSS
au CONSEIL D'ETABLISSEMENT pour l'année 2017/2018

L'An deux mille dix sept, le 19 octobre à 15h, au Lycée français Alioune Blondin Beye de Luanda, en exécution des règles définies dans le document « organisation de la vie scolaire et des instances du Lycée français de Luanda » :

M. Jean Michel BLETTERY, chef d'établissement

assesseur : M^{me} NOHRAN

assesseur : M^{me} JUPITER

M^{me} GUERINEAU

Le bureau de vote reconnaît que les opérations préliminaires aux élections se sont déroulées conformément au document cité, arrête les listes d'émargement.

Le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste a été clos à : 12h30

Nombre d'électeurs inscrits : 43

Nombre de votants : 23

Nombre de votes par correspondance : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Nombre de sièges à pourvoir : 1

Quotient électoral : 21

Suffrages obtenus par la liste n°1 : 21

:

Sont élus :



Lycée ABB Luanda

Titulaires :	Suppléants :
• BOILLON Navie	• FATINA DO ROSARIO Alice .

Le procès-verbal dressé et clos le 19 octobre 2017 à Luanda en triple exemplaire a été signé par le Président et les assesseurs.

Le Président

Les assesseurs